

Examen organisé aux fins de la constitution  
d'une liste de réserve mondiale (« GLR »)  
visant à répondre à des besoins temporaires  
en traduction et rédaction de procès-verbaux en français

Questions-réponses  
à l'intention des candidat(e)s

## Examen « GLR » 2023

pour traducteurs/traductrices  
et rédacteurs/rédactrices de procès-verbaux de séance  
de langue française



**Nations  
Unies**

# Sommaire

I.	Quel est l'objet de l'examen ?.....	3
II.	En quoi consiste la rédaction de procès-verbaux ?.....	3
III.	Quelles sont les épreuves proposées ? .....	3
IV.	Quelles épreuves les candidats et candidates doivent-ils passer ?.....	3
V.	Quels outils et ressources peut-on utiliser lors des épreuves ? .....	4
VI.	Quels sont les critères d'évaluation ? .....	4
VII.	Quelles sont les consignes à respecter ? .....	4

## **I. Quel est l'objet de l'examen ?**

Les services de traduction et de rédaction de procès-verbaux de langue française du Secrétariat de l'ONU organisent le présent examen afin de sélectionner des collaborateurs et collaboratrices externes à qui du travail de traduction ou de rédaction de procès-verbaux pourra être offert au titre de contrats-cadres (rémunérés à la journée), de contrats temporaires (rémunérés au mois) ou de contrats de consultant externe (rémunérés au nombre de mots). Le choix de la modalité contractuelle dépendra des besoins du service demandeur. Le travail se fera normalement à distance.

## **II. En quoi consiste la rédaction de procès-verbaux ?**

La rédaction de procès-verbaux consiste à établir la version française des procès-verbaux des séances du Conseil de sécurité, de la plénière de l'Assemblée générale et de la Première Commission de l'Assemblée générale. Il s'agit donc principalement de traduire des discours, c'est pourquoi la sélection se fait sur la base d'épreuves de traduction.

## **III. Quelles sont les épreuves proposées ?**

Les épreuves proposées sont les suivantes :

- Traduction en français d'un texte anglais se rapportant à des questions juridiques ou aux droits de l'homme ;
- Traduction en français d'un texte anglais se rapportant à des questions techniques ou scientifiques ;
- Traduction en français d'un texte arabe à caractère général ;
- Traduction en français d'un texte espagnol à caractère général ;
- Traduction en français d'un texte russe à caractère général.

## **IV. Quelles épreuves les candidats et candidates doivent-ils passer ?**

Il est possible de passer une ou plusieurs des épreuves proposées. Les copies seront notées séparément et l'inscription sur la liste de réserve se fera en fonction des épreuves réussies.

## **V. Quels outils et ressources peut-on utiliser lors des épreuves ?**

Toutes les ressources et tous les outils sont autorisés, SAUF eLuna, le système de traduction assistée par ordinateur de l'ONU. Il est en revanche recommandé d'utiliser UNTERM, la base terminologique de l'ONU (en accès libre).

## **VI. Quels sont les critères d'évaluation ?**

Les traductions seront évaluées sur la restitution du sens et la qualité de l'expression. Le sens devra être rendu intégralement et précisément, sans perte ni ajout de nuances. L'expression devra être claire, idiomatique et logique ; les normes orthographiques, grammaticales, syntaxiques et stylistiques du français devront être respectées. La terminologie proposée dans UNTERM devra être utilisée.

## **VII. Quelles sont les consignes à respecter ?**

Des consignes précises seront données aux personnes invitées à concourir. Celles-ci devront, entre autres, respecter les délais fixés, traduire l'intégralité du texte, fournir une traduction anonymisée et travailler de façon indépendante, sans se faire aider par quiconque.